Conditions particulières de vente ION CLUB HOLIDAYS

ION CLUB/Aquaphyle proposent les services suivants : réservation d'hébergement, de transfert et de séjour

ART 1 – INSCRIPTIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

L'inscription à nos voyages, séjours, activités, hébergements, transferts présentés sur notre site internet implique l'acceptation des conditions générales de vente soumises aux dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme relatifs au « Contrat de vente de voyages et de séjours », modifiés par le Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009.

Elle implique également l'acceptation des conditions particulières ici décrites ainsi que des conditions générales de ventes de ION CLUB.

Toute réservation doit être faite par le paiement de la totalité du montant du séjour ou d'un acompte correspondant à 35% de ce montant. L'inscription est considérée dès réception de ce paiement.

La réception et l'encaissement du paiement (somme totale ou acompte) n'implique pas l'acceptation de la réservation par ION CLUB/Aquaphyle. Celle-ci sera confirmée dans la limite des places disponibles dans un délai et 1 à 7 jours à compter de la réception du paiement.-En cas de paiement par acompte, le solde du dossier devra être réglé impérativement 1 mois avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue peut être considéré par ION CLUB/Aquaphyle comme ayant annulé son séjour et devra acquitter les pénalités correspondantes. Si l'inscription intervient à moins d'un mois du départ, le prix total du séjour doit être réglé dès l'inscription.

Tout règlement sera remboursé en totalité et sans délai en cas de non-confirmation des réservations, faute de disponibilités.

ART 2 - PRIX

Les prix figurant dans nos documentations (brochures, sites internet) ont été établis sur les informations connues au 01 décembre pour la saison de l'été suivant (du 01/05 au 30/10) et au 01 aout pour l'hiver suivant (du 01/11 au 30/04). Ils doivent être confirmés sur le devis émis par ION CLUB/Aquaphyle. Les devis sont toujours réalisés sous réserve de disponibilités des prestations proposées aux dates du séjour. Les prix sont calculés de manière unitaire décrivant différentes prestations décrites dans nos contrats de vente. Ils sont valables pour le nombre déterminé de participants. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée (ou nuit) se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

De manière générale, les prix comprennent :

- L'hébergement avec la formule retenue : en logement seul, avec petits déjeuners, en demipension ou en pension complète.
- La prestation sportive ION CLUB: avec ou sans location de matériel de kitesurf, de windsurf, de wingfoil, de paddle ou de surf; avec ou sans stage ou leçons; avec ou sans stockage d'un équipement personnel



Le transfert

Dans le cadre de séjours accompagnés par un coach et en cas d'incapacité de ce dernier à réaliser le coaching, le séjour est tout de même maintenu avec une minoration de prix qui sera remboursée si besoin, pour le montant indiqué sur le devis initial.

Révision du prix : ION CLUB/Aquaphyle ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs ni les fluctuations de change ni les hausses du coût des transports, ou des taxes touristiques locales. Dans ce cas ION CLUB/Aquaphyle en informe le participant dans les meilleurs délais et se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, et de celui du taux de change de la devise du pays concerné.

Certaines autres taxes seront facturées à part, et/ou payables localement. Des nouvelles taxes obligatoires peuvent entrer en vigueur. Nous vous les communiquerons à la réservation dans la limite de nos informations. Elles seront dues dans tous les cas.

En cas de hausse des prix supérieure à 8%, ION CLUB/Aquaphyle en informera le participant dans les meilleurs délais, lui proposera le cas échéant une autre prestation, lui indiquera le délai dans lequel le participant doit lui communiquer sa décision de régler le supplément de prix, de choisir l'autre prestation ou d'annuler le contrat de vente.

En tout état de cause, aucune révision de prix ne pourra intervenir à moins de 30 jours du départ. Toute modification des prestations de service peut entraîner le réajustement des prix publiés, à la hausse ou à la baisse, jusqu'à 20 jours avant le départ, conformément à l'article L211-12 du Code du Tourisme.

Durée du séjour : Le premier jour du séjour, même si le rendez-vous est tard le soir, et le dernier jour du séjour, même si le retour est tôt le matin, sont compris dans la durée du séjour. C'est ainsi dans notre secteur et il faut bien une règle! Nous n'assumons pas les frais supplémentaires occasionnés par les horaires matinaux ou tardifs de départ ou de retour. Les prix sont forfaitaires et ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou avoir en cas d'horaire de départ ou d'arrivée matinal ou tardif.

ART 3 - MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VENTE PAR LE CLIENT AVANT LE DEPART

Toute modification de dossier demandée par le client devra être sollicitée par écrit (email minimum). A plus de 30 jours avant le départ et à la condition expresse que ces modifications soient autorisées par les prestataires, cette modification peut entraîner des frais de minimum 50 € par personne. Si les modifications demandées par le client entraînent l'application de frais supplémentaires supérieurs à 50 € par personne par les prestataires de ION CLUB/Aquaphyle, ces frais seront intégralement répercutés au client.

Toute modification demandée à 30 jours ou moins du départ pourra être considérée par ION CLUB/Aquaphyle comme une annulation du contrat de vente et entraînera l'application des conditions d'annulation par l'article 4 des conditions particulières de vente.

Les frais de modification ne sont jamais remboursables.



ART 4 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Vous devez nous faire connaître votre décision d'annulation par courrier R.A.R ou email en vous assurant de sa bonne réception auprès de nos services. C'est la date de réception de ce courrier qui déterminera la date de votre annulation. L'annulation, quelle que soit sa date, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dues. La procédure de remboursement ne peut intervenir qu'à cette condition.

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes interviendra déduction faite des frais d'annulation ci-dessous, en fonction de la date d'annulation (sauf mention complémentaire sur le bulletin d'inscription) :

- Jusqu'à 31 jours précédant la date de départ : 30€
- De 30 à 14 jours du départ : 50 % du montant total du dossier
- De 13 à 8 jours du départ : 75 % du montant total du dossier
- De 7 jours au jour du départ : 100% du montant total du dossier

Cas particuliers: Quelle que soit la date d'annulation ou de modification de contrat :

 Les frais fixes terrestres frais s'ajoutent au barème ci-dessus : les frais engagés tôt pour des réservations fermes (par exemple pour certains hébergements à très faible capacité d'accueil ou ayant des conditions d'annulation plus strictes que les notre) vous seront facturés en cas d'annulation. Ces frais et conditions sont stipulées dans les contrats de vente (ou à défaut sur les contrats avec nos prestataires)

ART 5 - CESSION DE CONTRAT

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer ION CLUB/Aquaphyle de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du séjour. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par votre conseiller. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession.

ART 6 – MODIFICATION OU ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Une modification des éléments du contrat par l'organisateur peut intervenir, si des événements extérieurs à sa volonté s'imposent. ION CLUB/Aquaphyle en informe les participants dans les plus brefs délais. Le client ne peut refuser cette modification du contrat si elle n'affecte pas un élément essentiel du contrat. Lorsqu'une part importante des services du séjour ne peut être fournie par ION CLUB/Aquaphyle comme prévu par le contrat de vente, ION CLUB/Aquaphyle propose au participant dans les meilleurs délais, sans supplément de prix pour ce dernier, d'autres prestations de qualité égale ou supérieure à celles spécifiées dans le contrat, pour la continuation de ce dernier, y compris lorsque le retour du participant à son lieu de départ n'est pas fourni comme convenu. Le participant ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat.



L'organisateur peut annuler un départ suite à des conditions particulières tenant notamment à la force majeure, événements sociaux, grèves, intempéries, sécurité des voyageurs. Dans ces cas les participants seront remboursés intégralement des sommes versées sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Si l'organisateur se trouve dans l'obligation d'annuler un départ en raison d'un nombre insuffisant de participants dans le cadre d'un séjour de groupe, les clients sont informés au plus tard 21 jours avant le départ avec :

- soit possibilité de maintien du départ à la date initiale moyennant un supplément de prix, qui sera mentionné sur le bulletin d'inscription
- soit report sur un séjour à la même date ou à une date ultérieure avec supplément ou minoration de prix selon les choix
- soit annulation totale sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement
 Coachings ou semaines thématiques cas particuliers : Si le minimum de participants nécessaire au maintien du coaching n'était pas atteint à 30 jours du départ, le séjour serait maintenu sans la prestation coaching et les participants se verraient rembourser une somme indiquée sur leur bulletin d'inscription.

En cas d'indisponibilité des coachs pour raisons médicales et d'une incapacité à leur trouver des remplaçants, le séjour sera maintenu dans son contenu mais hors prestations de coaching et le tarif sera minoré d'une somme indiquée sur le bulletin d'inscription.

ART 7 – APRES-VENTE

En cours de séjour: Le participant est tenu d'informer ION CLUB/Aquaphyle de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du séjour en nous contactant immédiatement via email ou téléphone. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du/des clients.

Après le séjour: Conformément à l'article R.211-6-7 du Code du Tourisme, toute réclamation devra être transmise à ION CLUB/Aquaphyle par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au service qualité au plus tard un mois après la fin du séjour. Passé ce délai, le dossier ne pourra être traité avec la même diligence.

Elle est à adresser à : ION CLUB/Aquaphyle, Appartement F61, 2 Rue Louise Weiss – 31200 TOULOUSE. Pour que ION CLUB/Aquaphyle puisse assurer un traitement rapide et efficace de la demande, il est impératif de transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires. Seules les réclamations relatives au contenu du contrat liant les parties et les obligations contractuelles à la charge des professionnels de la vente de voyages et de séjour seront prises en compte. La durée de traitement des réclamations dépend des réponses des prestataires.

Après avoir saisi le Service Qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 90 jours, le participant peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site: www.mtv.travel ou bien se rendre sur la plateforme de règlement



en ligne des litiges.

Tout litige résultant des conditions ci-dessus est du ressort des tribunaux de Toulouse, seule la loi française est applicable.

ART 8 - RESPONSABILITE PENDANT LA PRATIQUE DES ACTIVITES GLISSE

A l'arrivée, chaque participant signe un contrat avec le centre prestataire de service : lors du "check in".

Rappel de quelques règles :

Les participants :

Doivent avoir une santé et forme physique suffisante, leur permettant une utilisation adéquate du matériel, sans danger pour eux-mêmes ou autrui.

Pour pouvoir prendre part aux cours, ou louer du matériel de sport nautique,

il est requis d'être apte à savoir nager sans aide en mer, pendant au moins 15 minutes. Pour les mineurs, cette affirmation doit être faite par le tuteur légal, sans lequel le contrat pour le mineur sera invalide.

Doivent informer nos équipes sur leur santé.

Ne pas être sous l'emprise de drogues ou d'alcool et d'éviter de sur-consommer de la nourriture.

Location de matériel :

Le client reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour utiliser seul le matériel qu'il a loué. Un test pourra être demandé par nos prestataires.

Les centres ION CLUB se réserve le droit de changer la réservation de location en cours s'il juge que le client n'a pas le niveau requis.

Dès réception de son matériel, le client navigue, kite ou surfe sous sa propre responsabilité, à l'égard des tiers et du matériel qui lui est confié.

Storage:

Le client est seul responsable de son matériel, du nettoyage, rangement, séchage, etc En cas de demande à nos équipes de les aider à décoller, atterrir, ranger, ION CLUB décline toute responsabilité en cas d'incident et de dommage de l'équipement.

Assurance personnelle pour la pratique sportive :

ION CLUB attire l'attention de ses clients sur la nécessité d'être correctement assuré en responsabilité civile à l'étranger ainsi qu'en assistance et rapatriement, pour la pratique des sports de glisse en particulier pour le kitesurf faisant souvent partie des exclusions des contrats d'assurances.



Sécurité :

Chaque contractant / participant se doit de suivre scrupuleusement les instructions des instructeurs de sports nautiques des prestataires de SE ou des membres autorisés de l'équipe. Le contractant / participant doit s'informer des exigences de sécurité et connaître les règles de bienséance sur l'eau, ainsi que de les mettre en pratique.

Les dommages causés au matériel de sports nautiques dus à un non-respect des instructions des instructeurs de sport nautique / du personnel ou à un non-respect des règles de sécurité, devront être couverts personnellement par le contractant/ participant.

SE recommande à ses clients de souscrire le service "cover plus" couvrant les dégâts au matériel de sport nautique.

ART 9 - FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre séjour, vous devez vérifier que chacun des participants, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité (CNI) en cours de validité, document qui sera utilisé(e) pour réaliser le séjour envisagé ainsi que tous autre(s) document(s)/ justificatifs (visa/ autorisations de sortie de territoire, livret de famille etc...) nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du séjour. ION CLUB/Aquaphyle délivre des informations générales relatives aux formalités d'entrée dans le pays. Ces formalités dépendent de la nationalité du participant et nous somme à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches si vous en avez besoin. Les participants prennent à leur charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités des pays visités (carte d'identité ou passeport à jour, visa, vaccinations etc...).

Pour l'organisation de votre séjour, nous vous informons que certains pays et/ou prestataires requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des formulaires et /ou des exigences relatives à leur système de réservation.

À cet effet, nous pourrons être dans l'obligation de communiquer à ces prestataires, les données suivantes :

- vos noms, prénom(s), date de naissance et sexe
- données relatives à un besoin d'assistance (enfants, personnes à mobilité réduite ou autres). Il est important de préciser que si vous devez de votre côté remplir des formulaires administratifs pour l'accomplissement de votre séjour, vous devrez les renseigner avec les mêmes informations que celles transmises à ION CLUB/Aquaphyle et figurant sur le document d'identité que vous utiliserez à l'occasion de votre séjour, à savoir, nom, prénom(s), date de naissance et sexe. À défaut de respecter cette procédure, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le territoire (transit ou destination finale). ION CLUB/Aquaphyle ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par le participant des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex. perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion...).

Informations sur la sécurité et les risques sanitaires : Nous vous recommandons de consulter



régulièrement avant votre départ la « fiche pays » relative au(x) pays dans lequel vous vous rendez pour vos vacances avec ION CLUB/Aquaphyle sur le site du gouvernement de votre pays d'origine.

Risques sanitaires : nous vous recommandons également de consulter régulièrement les informations sur les risques du (des) pays de votre destination et de suivre les recommandations disponibles sur le site du gouvernement de votre pays d'origine et de l'Organisation Mondiale de la Santé : www.who.int

Mineurs : pour tout voyage accompagné de mineurs, le participant doit se référer à la législation en cours dans son pays d'origine et de destination quant aux documents légaux dont le mineur et son accompagnant doivent être en possession. Les mineurs non accompagnés ne peuvent s'inscrire seul pour un séjour. En conséquence ION CLUB/Aquaphyle ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque problème, dans le cas où un mineur se serait inscrit (ou aurait été inscrit) sans signaler son âge.

ART 10 – ACCESSIBILITE

Nos séjours requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et en conséquence tous nos séjours ne sont pas adaptables et/ou accessibles à tous. Nous vous invitons à nous contacter pour avoir de plus amples informations sur toutes questions relevant de l'accessibilité de nos séjour et pour tout besoin d'assistance au titre de votre transport en particulier en aéroport et/ou pendant les trajets.

ART 11 – ASSURANCES

ION CLUB/Aquaphyle ne propose pas d'assurance voyage.

Les participants peuvent souscrire à une Assurance Voyage auprès de leur assureur personnel afin de se couvrir contre les aléas des vacances. Ce type de contrat d'assurance protège contre les imprévus. Il couvre entre autres : l'annulation, le départ manqué ou impossible, l'assistance et le rapatriement, la perte ou le retard des bagages, les frais d'interruption de séjour ou d'activité ou encore la responsabilité civile à l'étranger (liste non exhaustive).

ART 12 - RESPONSABILITE

Conformément à l'article L211-16 du Code du Tourisme, nous ne pouvons être tenus pour responsables notamment des événements suivants : retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle, perte de ces documents, circonstances imprévisibles, exceptionnelles et inévitables telles que grèves, événements sociaux, intempéries, ou tout évènement de force majeure. Tout séjour interrompu ou abrégé du fait du participant, de même que toute excursion ou forfait réservé et non consommé et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement.

La responsabilité de ION CLUB/Aquaphyle est limitée à la période et aux prestations figurant dans le contrat de vente. ION CLUB/Aquaphyle ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages et préjudices éventuels résultant d'évènements survenus en dehors de la durée du séjour et/ou du fait de prestations non comprises dans le contrat de vente (par exemple : day use, activité au cours d'une extension de séjour ou pendant les jours libres, les excursions non prévues au programme,



etc.).

Les participants mineurs demeurent en permanence sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale ou de son représentant désigné par lui, et les accompagnant pendant le séjour.

ION CLUB/Aquaphyle est immatriculé auprès d'ATOUT FRANCE et, à ce titre, est obligatoirement couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants à des voyages par suite de carence ou de défaillance de ses services. Cette assurance ne couvre néanmoins pas toutes les situations, en particulier les dommages pouvant résulter d'événements de force majeure, les événements accidentels ou causés par la faute du participant ou celle d'un tiers. Les participants sont en conséquence invités à consulter leur assureur pour toutes couvertures complémentaires dont ils souhaiteraient bénéficier.

ART 13 - PHOTOS / ILLUSTRATIONS

Les photos, cartes et illustrations contenues sur le site Internet n'ont pas un caractère contractuel.

ART 14 - INFORMATIQUE / INFORMATIONS PERSONNELLES

Les demandes de renseignements et les inscriptions sont traitées par informatique. Vous bénéficiez du droit d'accès et de modification des informations vous concernant.

1. Protections des données personnelles

ION CLUB/Aquaphyle attache une grande importance à la protection de vos données personnelles et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles comme celles prévues par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Les présentes ont pour objet de vous informer sur l'usage de vos données personnelles par ION CLUB/Aquaphyle à l'occasion de votre utilisation du site internet. Elles ne concernent pas les autres services et sites auxquels vous pouvez accéder à partir du site et pour lesquels il vous est conseillé de consulter leurs conditions de protection des données. Les données personnelles comprennent les informations vous concernant en tant que personne physique et que vous avez volontairement fournies à ION CLUB/Aquaphyle lors de votre utilisation du Site tels que votre nom, prénom, adresse électronique, etc. Elles seront conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement.

Les données sont collectées dans le but exclusif d'établir une relation commerciale et professionnelle avec nos clients, et sont conservées par ION CLUB/Aquaphyle pendant une période raisonnable. Certaines des informations qui vous sont demandées sont obligatoires, elles sont identifiées par un astérisque.

A défaut de réponse, ION CLUB/Aquaphyle ne pourra pas exécuter ou vous adresser les services ou les informations demandées.

2. Vos droits

Conformément à la Législation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime au traitement de vos données personnelles. Pour l'exercer, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse



suivante : ION CLUB - Aquaphyle - 2 rue Louise Weiss - Résidence les romarins, Bât. F, Apt 61 - 31200 TOULOUSE - FRANCE

Vous pouvez, par ailleurs, à tout moment vous opposer à la réception des e-mails commerciaux de ION CLUB/Aquaphyle grâce à un lien de désinscription figurant sur ces e-mails. Nous vous rappelons qu'à partir du 25 Mai 2018, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Vous pouvez faire cette demande à l'adresse suivante, ION CLUB -Aquaphyle - 2 rue Louise Weiss - Résidence les romarins, Bât. F, Apt 61 - 31200 TOULOUSE - FRANCE

<u>Droits du participant</u>: La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du Tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme.

En outre, comme l'exige la loi, ION CLUB/Aquaphyle, dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Pour plus d'informations consultez les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302.

